

Services correctionnels Canada

ADDENDA No 3

Construction d'un édifice pour l'équipe d'intervention d'urgence lot #3
Établissement Port-Cartier

Projet no : 550-2-368-3205
DATE 10 JANVIER 2014

Le présent addenda fait partie intégrante des documents de soumission

Architecture

Généralité :

Ge-3.1 : Dénéigement

1. Le déneigement des lieux sera effectué par l'établissement correctionnel (SCC).

Ge-3.2 : Pieux

1. Voir les croquis en pièces jointes pour l'espacement et le type de pieux installé sur place pour le futur bâtiment.

Devis :

DA-3.1 : Section 01005, point 1.2.1.1

1. Remplacer le texte suivant : <Chassis d'acier transportable et train routier comprenant des essieux industriels de 6 000 lb pour le déplacement> par ce texte : <Le bâtiment sera installé sur des pieux de façon permanente. La façon de transporter et de déposer la roulotte est à la discrétion de l'entrepreneur général. Par contre, la réglementation applicable à tout transport de module doit être respectée.>
2. Description des travaux; ne pas tenir compte des valeurs R décrites dans les compositions de plancher, mur et toit. Le plancher, les murs et le toit devront respecter les normes énergétiques du code du bâtiment 2005 modifié.
3. Portes et fenêtres; portes intérieures de 813 mm en lauan à âme vide peinte pour les locaux 103 et 106 (entre 105 et 106); portes intérieures de 813 mm à âme pleine pour les locaux 100, 104 et 105 et portes intérieures de 813 mm à âme pleine ULC 45 min. pour le local 107.

DA-3.2 : Section 01005, point 1.5

1. La visite des lieux n'aura pas lieu, le nouvel édifice pour l'équipe d'intervention est prévu à l'extérieur de l'enceinte, voir photos jointes au document.

Devis : (suite)

DA-3.3 : Section 01005, point 1.23

1. Les installations provisoires sont à la discrétion de l'entrepreneur général. Par contre, aucun service d'abri et/ou sanitaire ne sera fourni par service correctionnel Canada.

DA-3.4 : Section 01 35 30

1. Le point 1.3.6 de la section de devis 01 35 30 est annulé.

Plans :

PA-3.1 : feuille de plan A01/05

1. Ajouter la note suivante à l'item de fenêtres extérieures :
<Le grillage antivandale doit être en tige d'acier et fixé à l'extérieur de la fenêtre.>
2. Ajouter la note suivante à l'item de quincaillerie des portes intérieures :
<En plus de la quincaillerie spécifiée, prévoir un coupe-son tel que CF-10 ou équivalent pour les portes à âme pleine et prévoir toute la quincaillerie requise à la porte ayant un ULC.

PA-3.2 : feuille de plan A02/05

1. Ajouter la note suivante :
<Fournir et installer dans le local 105 (toilette/douches) les accessoires suivants :
 - Rideau de douche en plastique;
 - Porte papier hygiénique;
 - Crochet (2 par douche);
 - Distributeur à papier à main et;
 - Miroir de 1830 mm long par 1220 mm de haut.Les accessoires devront être de qualité commercial léger et en acier inoxydable.>

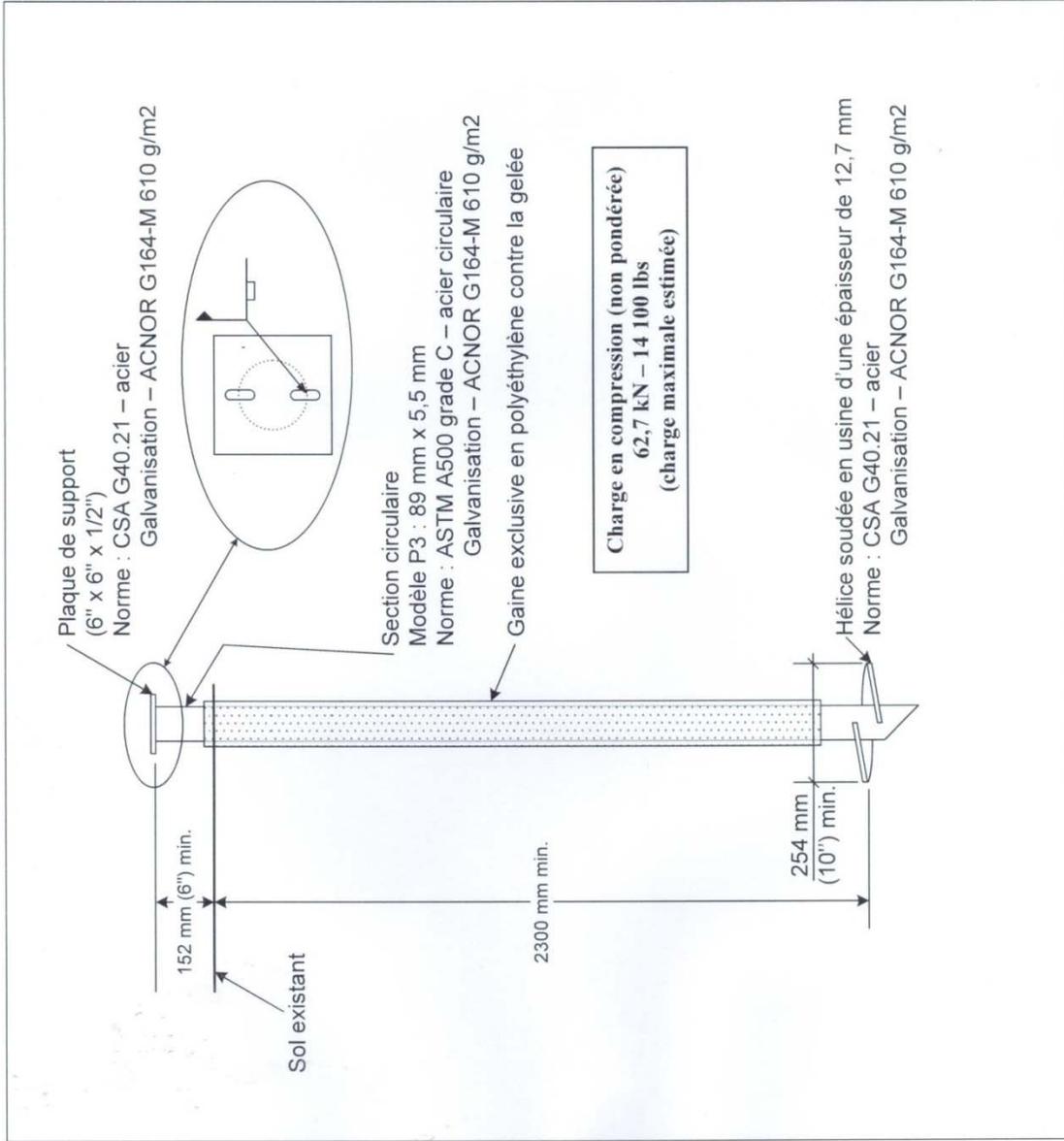
PA-3.3 : feuille de plan A03/05

1. Ne pas tenir compte des valeurs R décrites dans la coupe de mur pour le plancher, les murs et le toit.
2. À la note 2, prévoir une jupette non isolée en dessous de la roulotte de mêmes matériaux que celle-ci. Prévoir une porte d'accès de 610 mm x 915 mm.

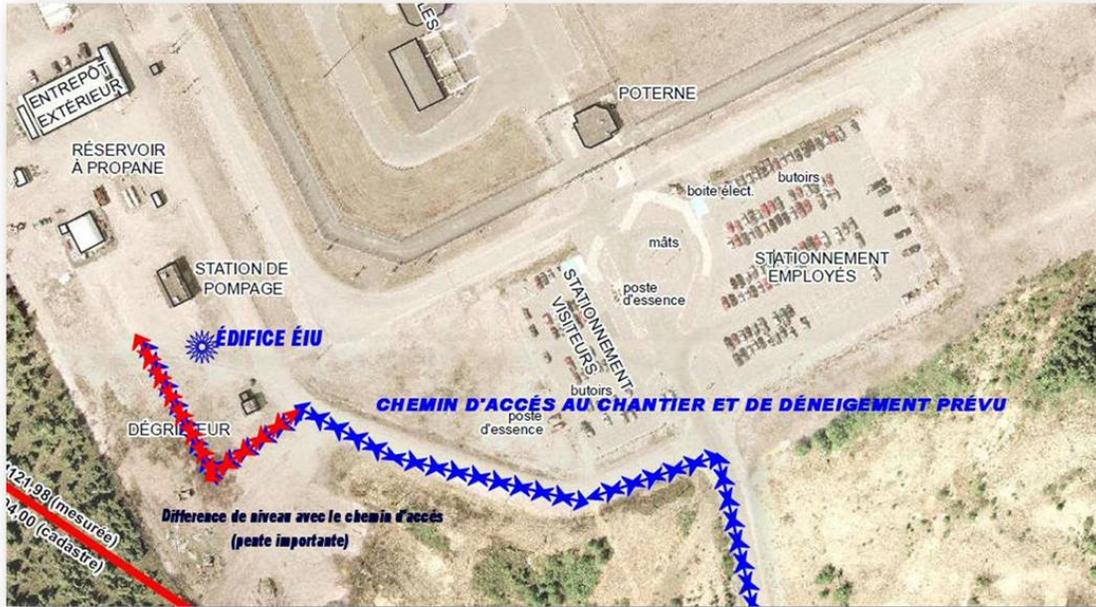
Les architectes Proulx et Savard inc.
Le 7 janvier 2013



			
1810, boulevard Lafleche Baie-ComEAU (Quebec) G5C 1C9 Tel : (418) 589-0660 Fax : (418) 589-0687		Client : Service Correctionnel du Canada	
Adresse du client : 250, Montée St-François Laval (Quebec) H7C 1S5		Projet : Construction d'un édifice pour l'équipe d'intervention d'urgence, complexe pénitencier de Port-Cartier, projet 368-3205	
Date : 4 décembre 2013	Echelle : N/A	Dessin : Techno Pieux Modèle P3	
Dessiné par : C.L.	Vérifié par : J.C.	Approuvé par : 	
Dossier no : 13061-003b		Dessin no : 001	



Pictures of the site where the new building will be installed





* The plates on the piles are being installed